

Signalement d'élèves à besoins particuliers

Dans le cadre de la sécurisation des parcours des élèves à besoins particuliers la procédure académique prévoit une fiche de signalement pour chaque situation.

Afin de vous faciliter la saisie et le dépôt des demandes, tout en respectant le cadre sécurisé de transmission indispensable, la DSDEN 49 a mis en place **un service en ligne « Démarches simplifiées » vous permettant la saisie et la gestion en ligne de ces demandes.**

Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/eleves-a-besoins-particuliers-49>

Pour effectuer vos saisies, **il vous sera demandé la création d'un compte « Démarches simplifiées ».**

Par avance nous vous remercions de bien vouloir utiliser uniquement ce service pour effectuer l'envoi de vos demandes (saisie des fiches et dépôt des pièces justificatives), ce au plus tard le 27 mai.

Dans le cas du dépôt d'un GEVASCO, vous êtes invités à ne déposer qu'une synthèse reprenant les éléments essentiels permettant de comprendre les besoins particuliers de l'élève.

Le groupe de travail départemental prévu pour analyser les demandes en amont des commissions départementales d'affectation se tiendra le 03 juin.